



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

CSAL EMPLOI BOYCOTTÉ DU 18-01-2024 DEUXIÈME CONVOCATION

Les élus **FODGFIP64** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Pour les agents de la DGFIP les Jeux olympiques se déroulent chaque année.

En janvier, le Manager Général en charge des équipes, via Ulysse (tout un symbole), adresse un message de calinothérapie du style vous êtes les meilleurs, je vous remercie de votre professionnalisme, on va y arriver, etc.

Résultat des courses, c'est surtout le revers de la médaille que les agents perçoivent.

Les moyens mis à disposition de nos « compétiteurs », c'est à dire nos collègues, sont minimes, peu de budget, manque de moyens humains, systèmes informatiques défectueux. Peu importe, il convient de glaner des médailles. Un sportif se doit de résister à la pression !

Et comme il convient de s'entraîner intensivement, le Manager Général Adjoint précise qu'il n'y a point de « vacances » dans nos équipes.

Des primes individuelles au résultat sont distribuées avec parcimonie alors qu'il conviendrait de privilégier le collectif. Ces dernières suscitent des crispations et ne contribuent pas à l'esprit d'équipe.

En 2008, année des JO à Pékin, Zeus, avait décidé de fusionner deux équipes pour ne sélectionner que les meilleurs. Moultes promesses avaient été faites, notamment sur les promotions et sur la rémunération qui devaient augmenter de par les suppressions d'effectif en contrepartie des efforts de nos athlètes DGFIP.

4 olympiades après, force est de constater que les efforts ont été effectués, les promotions divisées par moitié et nos « athlètes » ont perdu près de 20% de leur pouvoir d'achat.

Les promotions, notamment par le biais de la liste d'aptitude, deviennent un jeu d'obstacles. Nombre de collègues disposent d'excellents dossiers et dans le même temps n'ont aucune visibilité sur leur candidature. De plus, les lignes directrices de gestion complexifient les demandes de mutations.

*Aussi, **FODGFIP64** reprend les propositions faites en national par **FO** et souhaite le droit au retour dans le département pour tous les agents issus des concours internes et liste d'aptitude.*

A contrario, nos dirigeants ne nous oublient jamais quand il s'agit d'évoquer :

- la retraite, c'est un peu comme le marathon, les collègues font toujours des efforts et les « plus jeunes » n'en voient jamais le terme ;*
- la casse du statut général des fonctionnaires avec le nouveau projet de loi de la Fonction Publique.*

Ce jour, vous proposez des suppressions d'emplois dans l'équipe de remplacement et d'autres services. Les élus FO réitèrent leur demande de mise à jour du tableau des effectifs et souhaitent savoir si des collègues sont impactés par ces suppressions.

FODGFIP64 attire votre attention sur le fait que ces suppressions d'emplois dogmatiques ne pourront perdurer dans le temps, sauf à mettre en danger la sécurité et la santé des agents.

En effet, nos collègues sont très éprouvés par les réformes successives ainsi que par la perte de repère dans nos missions.

En réponse aux liminaires, le président rappelle que certains sujets ne peuvent pas se résoudre localement. Le président se félicite de l'exercice emploi de ce début d'année 2024 qui comporte, selon lui, un solde net positif assez historique.

Sur le droit au retour revendiqué par **FO** (critère qui serait ultra-prioritaire), le chef de pôle RH rappelle qu'il existe un critère subsidiaire au titre des lauréats à la liste d'aptitude de C en B. Ce n'est pas pour autant un critère prioritaire.

Concernant la liste d'aptitude, **FO DGFIP 64** précise qu'elle peut entraîner un renoncement à promotion, notamment pour le personnel féminin.

Le président précise que lors des derniers mouvements, bon nombre de demandes ont été satisfaites. Il ne reste que quelques demandes en attente en catégorie B, aucune dans les catégories A et C.

Nos commentaires : *les chiffres peuvent en cacher d'autres. FO déplore une fois de plus, la perte de 7 emplois (-2A+,-3B,-2C). Le solde n'est positif que par le biais du transfert de certaines missions, le comblement des vacances au CDC des professionnels, le renforcement du contrôle. La seule création est liée à la GPEEC et concerne un poste d'AFIPA (poste de responsable de la GP). Par ailleurs, il subsiste un gros problème de logement sur la Côte. A un moment donné, il sera nécessaire que l'État prenne ses responsabilités afin de loger ses fonctionnaires.*

La direction confirme la perte du caractère prioritaire de la garde alternée (rapprochement familial) dans le cadre des mutations. Pour les OS, cette suppression est en opposition avec l'aspect social et juridique de la situation. Par ailleurs, la direction indique qu'aucun collègue n'est actuellement concerné dans notre département.

Nos commentaires : *lors de nos visites de poste, nous avons évoqué ce sujet avec prudence, car l'application stricte des LDG a été sans cesse repoussée. Aujourd'hui, les LDG font qu'en l'absence de critères prioritaires, les collègues auront du mal à revenir dans le département ou obtenir une mutation dans d'autres. A noter que tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne.*

Lors des débats, **FO DGFIP 64** a réitéré sa demande d'actualisation du tableau des effectifs du 64 dans le détail (contractuels, détachés, temps partiel, etc.) afin d'avoir une lisibilité sur les emplois réels et par conséquent les vacances. En effet, le dernier datait de juin 2023.

Le président a répondu qu'effectivement, il serait souhaitable qu'une actualisation ait lieu en septembre après le mouvement de mutation (**FO le réclame depuis le début. Il n'est pas normal de ne pas en disposer à l'appui des documents du CSAL**). Pour le président, le tableau devrait être mis à jour en tout état de cause après la séance du CSAL. Il réfléchit également à une éventuelle mise à jour au fil de l'eau de ce tableau.

Concernant l'exercice emploi, le président annonce d'une part, qu'un IDIV est prévu en renforcement sur le contrôle fiscal et non forcément sur la BCR, et d'autre part, la suppression d'un emploi d'IP et la création d'un AFIPA afin de pallier au départ du responsable du pôle gestion publique.

Le président a précisé que la catégorie B subissait une forte tension en vacances. Il a sollicité la création d'un emploi de catégorie A afin de favoriser la fluidification du mouvement des IP. En effet, beaucoup d'emplois sont non pourvus et il y a moins d'inscrits à la sélection. Il souhaite également favoriser les promotions de jeunes inspecteurs.

Nos commentaires : *la DG, en octobre 2023, ne recensait aucune vacance en B pour le 64, alors que localement, la Direction en dénombrait 8. Au dernier CSAL, la direction affirmait se ranger derrière les chiffres de la DG. Nous sommes fortement étonnés d'entendre ce jour, de la part de la direction, qu'il y aurait une tension liée aux vacances sur les B.*

Le président précise que la GPEEC (gestion prospective des emplois et carrières) a démarré avec les AFIPA et va progressivement concerner toutes les catégories. Il énumère les catégories de « création ».

► Concernant **la taxe urbanisme**, l'emploi pourvu l'an passé fait l'objet d'une régularisation cette année et 2 emplois sont transférés (total 2B, 1C).

► **Le renforcement de services sous-dotés au regard de leurs charges** : selon le Président, les 6 emplois du CDC des professionnels correspondent à une insuffisance vérifiée par la quantification des appels non aboutis. Certains appels ont été déportés sur Morlaix dans l'attente du renforcement. La direction rappelle que les effectifs théoriques en 2024 seront désormais de 43 emplois (2A+, 7A, 31B, 3C) au lieu des 50 prévus.

La direction précise qu'en attendant le renforcement du site, le CDC de Morlaix prenait en charge une partie des appels. Le Président ajoute qu'initialement les CDC pros sont expérimentaux.

***Nos commentaires** : pour FO, 5 d'entre eux ne sont pas des créations d'emplois, mais correspondent bien à un comblement des vacances d'emploi eu égard aux prévisions initiales.*

⇒ Le président évoque le sujet du **renforcement au titre de la lutte contre la fraude fiscale**. L'an passé, 1 Emploi de B a été pourvu sur Bayonne. Cette année, deux emplois sont créés sur PAU (1B BCR et 1 Idiv Direction). Selon le président, cette orientation nationale est motivée par le caractère frontalier de notre département.

Par ailleurs, les PCRPs sont également renforcés à hauteur de 1 A pour le PCRp de Pau et 1 B pour le PCRp de Bayonne.

⇒ **Le renforcement interne** concerne 3 postes (les Amendes +1B, la Trésorerie de Bayonne CH +1C, le SGC de Lescar +1A).

Comme aucune suppression n'a été fléchée par la DG, la direction a redistribué des emplois en local (-1B Sip de Bayonne, - 1 emploi A et C de l'EDR).

Le président évoque les 3 suppressions d'emplois dans les services SPFE. Il reconnaît que des efforts colossaux ont été réalisés grâce au système d'entraide. La direction n'ampute pas davantage les effectifs pour ne pas envoyer un mauvais signal aux agents, alors qu'elle constate une baisse de travail liée au marché immobilier (en chute de 45 %).

***Nos commentaires**: nos collègues apprécieront qu'en retour de leurs « efforts colossaux » consentis, la récompense soit une perte de 3 emplois. Reste à savoir s'il y aura, en sens inverse, des créations lors des beaux jours immobiliers.*

Les élu(e)s **FO-DGFIP64** ont demandé si les suppressions concernaient des vacances ou si des collègues étaient impactés. La direction a indiqué que cela ne concernait à priori qu'un cadre C .

Le président s'est voulu rassurant, précisant qu'entre temps, des « départs naturels » (mutation, retraite, ald, et liste d'aptitude) verraient le jour. In fine, l'agent concerné, serait celui disposant du moins d'ancienneté. Il est trop tôt pour dire lequel.

L'emploi de A supprimé à l'EDR correspond au souhait d'un collègue d'obtenir un autre poste.

Par ailleurs, le Président indique que les SGC s'entraident, induisant une baisse des interventions de l'EDR, et ce même si des besoins subsistent dans la sphère gestion publique. Le président rappelle que la constitution de l'EDR est prélevée sur les moyens des postes. La suppression d'un emploi au sein de l'EDR génère une restitution au bénéfice des services.

Concernant les géomètres, l'exercice emploi concernant ce corps s'effectue environ tous les 5 ans. L'emploi de géomètre supprimé est une vacance.

Concernant le SDIF, et plus précisément la gestion de GMBI, le président indique que le contentieux est dans le vert, à contrario de certains départements. Les taux de dégrèvements sont faibles. En revanche, les bases de la taxe d'habitation des résidences secondaires sont plus importantes.

A l'issue des débats sur l'exercice emploi, les 3 OS présentes (FO, CGT et CFDT) ont voté contre.

Questions diverses :

FO-DGFIP64 sollicite une quantification des taux de réclamations différents du taux de dégrèvement. En effet, les étudiants rattachés à leurs parents ont reçu une TH et des impositions complémentaires ont été réalisées sur Bayonne ;

- Sur le questionnaire de **FO**, la direction précise qu'il y a une vingtaine d'ALD dans le département. Cette dernière ajoute que certains collègues souhaitent rester dans cette situation afin de ne pas se voir appliquer le délai de séjour. Elle va inciter certains d'entre eux à régulariser leur situation ;

- La direction dénombre 40 départs à la retraite en 2023. Ce chiffre devrait être identique en 2024 ;

- Le président souligne que l'IDIV de la BCR sera mobilisé sur la fraude fiscale à la Direction (affectation conforme à l'objet et non à la structure). Les emplois de la fraude fiscale sont estampillés IP, des fiches de postes sont établies ;

- Il existe 33 MFS dans le département. Hendaye est déjà créée et les formations se sont déroulées en octobre. Sur la problématique d'une MFS « trop zélée » de la Côte, la DDFIP explique qu'auparavant une permanence physique impôt se tenait à la MFS avec un appel au référent MFS si la question était trop complexe. Ensuite, un rendez-vous en visio ou par APRDV devait être pris. La DDFIP va refaire le point des attributions de chacun avec les intéressés ;

- Sur notre questionnaire des non-pénalités des contribuables ayant un trop-perçu PAS et remboursés alors qu'ils n'ont pas déposé de déclaration, le président précise que ces derniers feront l'objet d'un CSP ultérieur ;

- 4 emplacements pour les voitures électriques de la DDFIP 64 sont prévus au parking du site d'Orléans. Un changement de lieu interviendra afin de ne plus empiéter sur les stationnements existants ;

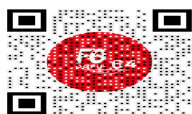
- La DDFIP va procéder à un recrutement au titre du handicap : 2 C et 1 A .

À noter que les candidatures sont nombreuses en C. Il y a peu de candidatures en A. Lors de l'entretien en février, et à l'issue de la présélection sur cv, les candidats connaîtront leurs affectations en fonction des besoins de la DDFIP 64 ;

- **FO-DGFIP 64** souhaitait savoir si des agents étaient recrutés au titre de l'emploi accompagné. Le président a répondu que le dispositif était trop récent pour être appliqué dans notre administration ;

- Sur le sujet de la campagne de recrutement des vacataires, une note permet l'embauche des moins de 18 ans. Il n'y a pas de rejet de principe après vérification des critères réglementaires ;

- Hall vélo : il n'y a pas de possibilités d'utiliser l'ancien accueil de la DDFIP qui « pourrait » être dédié à une solution d'accueil du SIP de PAU pendant leurs travaux (une piste parmi d'autres). Après attache auprès de la DSDEN, la direction va effectuer une demande mutualisée à la ville de Pau.



Vos représentants FO au CSAL

Emmanuelle AUBIN - Titulaire

Laurence OSSUN-Titulaire

Myriam CANNONE - Excusée

Jean BERNET -Excusé